

Suède : il faut brûler le Coran pour tester la tolérance des musulmans à la liberté d'expression suédoise

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 23 mars 2023





Rasmus Paludan brûle un Coran le 21 janvier 2023 devant l'ambassade de Turquie à Stockholm.

Quand je dis tester sa tolérance, cela va loin : certains peuvent traduire cela par de la provocation, de l'incitation à la violence, voire à la haine ! Dans un pays où la liberté d'expression est ENCORE UN DROIT, cela veut dire pouvoir vérifier que les communautés peuvent supporter la critique et que face à un affront elles en référeront à la justice et non aux menaces, à la violence, voire pire...

Avec l'invasion islamique de la Suède, comme ce qui se passe en France, il est logique de vérifier la compatibilité de l'islam avec ce qui s'appelle encore la démocratie, démocratie en danger dans bien des pays européens soumis aux dictats mondialistes de l'interchangeabilité des peuples et des cultures...

*Ainsi **Rasmus Paludan** a décidé de brûler un coran lors d'une manifestation en Suède comme il l'a déjà fait ailleurs, ce*

qui lui fut interdit !

[L'interdiction de l'affaire Rasmus Paludan a été portée en justice, en voici l'écho ci-dessous :](#)

Traduction web.

Paludan avait le droit de brûler le Coran – le tribunal annule la décision de la police.

Publié le 20/03/2023

L'année dernière, la police a pris sa propre décision de refuser au combattant de la liberté d'expression et critique de l'islam Rasmus Paludan un permis de manifestation à Norrköping. La décision a été prise en considérant qu'**il y aurait probablement des troubles du côté musulman car Paludan avait l'intention de brûler une copie du Coran***. Maintenant, la Cour d'appel juge que la police a commis une erreur en refusant l'autorisation.

** : Il est clair que l'on sait les menaces que constitue l'islam, mais il est refusé de les reconnaître en Suède (et ailleurs).*

En 2022, le leader d'opinion dano-suédois Rasmus Paludan a brûlé des Corans lors d'une série de manifestations. **L'idée des manifestations était de tester le respect des musulmans pour la liberté d'expression démocratique occidentale et de savoir si les musulmans peuvent gérer les provocations. Le résultat a été saisissant – une vague de violence brutale des immigrés** qui a soumis la police, entre autres, à une pression extrême à son pire et dans le sillage de laquelle des poursuites judiciaires sont toujours en cours.

La police n'était donc pas très enthousiaste à l'idée d'autoriser Paludan à organiser de nouvelles manifestations. Pour tenter d'arrêter Paludan, ils ont donc choisi de lui refuser un permis de manifestation à Norrköping en référence à la loi sur l'ordre public. L'argument était que puisqu'il y aurait probablement des troubles, la police pourrait empêcher la manifestation

d'être autorisée*.

**: Autrement dit, céder au TOTALITARISME musulman.*

Aujourd'hui, cependant, la police est réprimandée par la Cour d'appel, qui a jugé l'affaire et a conclu que l'interprétation de l'ordonnance était incorrecte.

La majorité de la Cour d'appel ne considère nullement que les dispositions de la loi sur l'ordre public donnent à la police la possibilité d'annuler des rassemblements publics à la suite de troubles survenus ou redoutés. Au lieu de cela, ce sont les dispositions sur la dissolution des rassemblements qui peuvent être pertinentes.

La Cour d'appel est d'avis que l'ordonnance ne peut être utilisée à des fins préventives. Au contraire, il ne peut être utilisé que pour disperser une manifestation qui est déjà en préparation et que la police estime qu'il y a lieu de fermer. Par conséquent, la Cour d'appel choisit d'annuler la décision de la police après coup*.

** : Il n'est pas dit qu'une cour supérieure n'annule pas la décision de la Cour d'Appel !*

Rasmus Paludan a été interdit en France (fiché S), en Belgique, en Angleterre...

En janvier 2023, il brûle un exemplaire du Coran devant l'ambassade de Turquie en Suède... La Turquie s'oppose à l'entrée de la Suède dans l'OTAN !

Sur le même sujet, voir aussi :

<https://resistancerepublicaine.com/2023/03/22/une-bonne-nouvelle-quand-meme-en-suede-on-peut-a-nouveau-bruler-le-coran-publiquement/>